

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020601: exploitations de sable blanc

En vigueur au 01/03/2012 (Dernière actualisation de la page 19/12/2013)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Sous-commission paritaire officielle (SCP 10206).

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 37h

1.1. CATEGORIES: OUVRIERS

Les ouvriers nouvellement engagés reçoivent les 6 premiers mois 90%

Après 6 mois, 95 %

Après 1 an l'ouvrier reçoit 100% du salaire de la fonction.

Fonction	
Manœuvre S.C.R.	17.3025
Production S.C.R.	18.1086
Atelier 1ste cat. S.C.R.	18.1333
Manoeuvre Sibelco	17.9854
Production Sibelco	19.2535
Atelier 1ère catégorie	19.1627

1.2. CATEGORIES: ETUDIANTS

65% du salaire de manœuvre SCR

Salaire	
Salaire horaire	11.2466

1.3. CATEGORIES: PERSONNEL

Fonction	
Personnel de propriété	12.7704
Personnel de nettoyage	11.7954